Imprimerie Commerciale, J. Pillet
Rédaction et Administration : à Martigny

N° 10 | 7me année | Le N° 10 cts. | 4 pages | Mardi 5 février 1935

CIGARETTES
JOB
MARYLAND
60 centimes

Le Rhône

Journal d'informations et d'annonces paraissant le Mardi et le Vendredi

VERMOUTH
TORO
la vieille marque
CIRAVEGNA & Co S. A
Genève - Turin

Tout abonné et son épouse sont assurés d'office contre les accidents
pour fr. 1000.— en cas de décès, fr. 1000.— en cas d invalidité totale et jusqu'à fr. 1000.— en cas d'invalidité partielle et permanente

Abonnement : 6 mois fr. 3.40, un an fr. 6.80 (avec « Bulletin officiel », 6 mois fr. 5.40, 1 an fr. 10.80). Etranger : fr. 10.50 par an. Annonces : le mm., Valais 6 cts, Suisse 8 cts, Etranger 12 cts (la ligne a 36 mm. de larg.)
Réclames : Suisse 25 cts, Etranger 30 cts le millimètre (la ligne a 74 mm.). Pour les annonces s'adresser à l'Administration du journal « Le Rhône », à Martigny. Téléph. N° 61.052. Ch. post. II c 52.

NOUVELLES DIVERSES

Le vignoble marocain

La chambre d'agriculture de Rabat a protesté contre le principe du récent dahir prescrivant l'arrêt des plantations de vignes. Elle juge ce texte trop simple et trop catégorique, émet l'espoir qu'il ne sera que provisoire et préconise l'établissement d'un nouveau statut qui réserverait une possibilité de plantation pour la consommation familiale, imposerait, par contre, un pourcentage d'arrachage ou une taxe progressive aux exploitations de plus de 50 hectares et réglementerait l'établissement éventuel de plantations nouvelles pour des fins spéciales telles que raisins et vins de liqueur. La chambre demande aussi d'interdire, comme contraire aux prescriptions coraniques, la vinification des raisins provenant de vignes plantées par des indigènes marocains.

La malaria et la sécheresse désolent Ceylan

Deux mille personnes sont mortes de la malaria dans le seul district de Kegalle, à Ceylan.

La sécheresse ajoute encore aux horreurs de l'épidémiel, et bientôt l'eau devra être rationnée aux malades eux-mêmes.

L'enseignement de l'histoire de l'art en Allemagne

Le ministre de l'Instruction publique Rust vient, par une circulaire, de faire connaître à toutes les écoles allemandes les principes généraux qui devront inspirer l'instruction des générations présentes et futures. Tous les phénomènes historiques seront expliqués comme procédant de principes de race et d'hérédité. Tout le personnel enseignant se pénétrera de l'importance primordiale des questions de ce genre pour la vie du peuple allemand et pour son avenir politique. On éveillera dans la jeunesse allemande la notion des devoirs à l'égard de la race, des ancêtres et des descendants et cet enseignement impliquera la question du choix de l'époux en fonction de son importance pour la race. L'étude de l'histoire s'inspirera également et tout d'abord du phénomène de race. L'étude de la langue et de l'art allemand se fera selon la même perspective.

La plus vieille femme de France

Le « Journal du département de l'Indre » de Châteauroux annonce que le 4 avril on célébrera dans la petite commune de Néret (Indre) l'anniversaire d'une dame Devilleneuve, qui finira ses 104 ans et qui habite son château de Lavellas. Malgré son grand âge, Mme Devilleneuve continue à tricoter ; sa santé est excellente, elle est seulement atteinte d'une certaine surdité.

Une nouvelle découverte

La température du soleil est d'environ 6000 degrés. On annonce qu'une entreprise allemande est parvenue à fabriquer un miroir spécial dont le point de combustion dégage, de façon durable, une température de plus de 6000 degrés. Des essais sont actuellement en cours aux fins de rendre pratiquement utilisable cette nouvelle conquête de la science.

Convention aérienne défensive entre la France et l'Angleterre

Ensuite de pourparlers qui viennent de s'échanger à Londres entre les représentants de ce pays et MM. Flandin président du Conseil et Pierre Laval ministre des affaires étrangères de France, une base d'accord a été établie entre ces deux pays au sujet de leur défense aérienne.

Le résultat des conversations a été limité à l'offre faite à l'Allemagne de participer à l'élaboration de la convention destinée à remplacer les dispositions militaires du Traité de Versailles. Les représentants de la France n'auraient pas accepté cet accord, s'ils n'avaient pas obtenu de leurs collègues britanniques des apaisements très précis — et qui, jusque là, leur étaient refusés — dans le domaine de la sécurité.

Parti de cette idée que l'aviation est appelée à jouer désormais, dans la guerre, un rôle de surprise qui peut avoir une influence capitale sur la décision finale, M. Flandin, appuyé par M. Laval, a réussi à démontrer à M. MacDonald l'insuffisance, dans ce domaine, des garanties du pacte de Locarna et à lui faire admettre la nécessité de les compléter.

Pour que toute agression par la voie des airs soit désormais suivie d'une réponse immédiate, les hommes d'Etat français et anglais ont décidé de conclure une convention aérienne défensive, à laquelle ils demanderont à l'Allemagne, à l'Italie et à la Belgique d'adhérer également.

Ainsi, au cas où l'une des puissances liées par cette convention viendrait à être attaquée par la voie des airs, tous les autres signataires devraient lui prêter immédiatement le concours de leurs forces aériennes contre l'Etat qui aurait pris l'initiative d'une telle agression.

Cette convention garderait toute sa valeur, même au cas où l'Allemagne refuserait de s'y associer.

10 millions de chômeurs, 8 millions d'enfants assistés

Les Etats-Unis comptent actuellement de 9 à 10 millions de chômeurs, a déclaré Miss Perkins, secrétaire du travail. 7,400,000 enfants de moins de 15 ans sont à la charge du gouvernement fédéral ou des Etats.

Il a neigé au Maroc

Dans les montagnes du Maroc occidental d'abondantes chutes de neige viennent de se produire. A Midelt, la couche de neige atteint plusieurs dizaines de centimètres et la petite ville est coupée de ses communications avec Azrou et Meknès. Il a neigé aussi sur l'autre versant du Moyen-Atlas.

L'opinion de l'homme dans le rang

Le peuple est excédé d'impôts de toutes sortes et les mailles du filet législatif l'enserrent toujours plus étroitement. S'il chante encore : « Gardons avec fierté — L'arbre au Grütli planté, la Liberté ! », il ne se fait pas illusion : cette liberté lui est de plus en plus mesurée et elle prend le caractère mythique des choses que l'on désire, mais qu'on n'atteint jamais.

Ce sentiment, très nettement marqué lors des derniers votes du peuple suisse, pourrait bien se manifester encore le 24 février prochain, jour où il aura à se prononcer sur la loi fédérale modifiant celle du 12 avril 1907 sur l'organisation militaire (prolongation des périodes d'instruction). Le citoyen, ou plus exactement l'assujetti, pourrait bien saisir cette occasion nouvelle de montrer sa mauvaise humeur en refusant d'aggraver la prestation actuelle.

Les arguments de part et d'autre pleuvent. Il en est de pertinents et d'autres moins. Peut-être sera-t-il permis à un homme dans le rang de dire dans la tribune libre qu'est le *Rhône* les raisons majeures qui militent, à son sens, en faveur de l'acceptation de la loi, bien que l'emprise de l'Etat ne satisfasse en rien son goût de la liberté ?

En Suisse, on perd trop souvent de vue le fait que l'armée est créée pour le temps de guerre et non pour les cours de répétition et la parade. Depuis plus de cent ans, jamais notre pays n'a été entraîné dans une guerre extérieure et une fois seulement, il a été déchiré par une guerre civile. Il semble être au bénéfice d'une protection spéciale et que cette protection lui soit due en considération de sa mentalité pacifique et sa sage politique extérieure, volontairement effacée et proportionnée à l'exiguïté du territoire national. Il semble... mais la situation européenne est telle qu'il n'est pas possible d'avoir une confiance illimitée en nos voisins, spécialement du nord. Le régime hitlérien n'est pas de tout repos pour nous et le réarmement incontesté de l'Allemagne rend précaire notre défense du Jura. La politique internationale, moins de vingt après la signature de la paix, est telle qu'on doit se demander si les hommes seront assez fous pour recommencer la lutte, comme si la guerre pouvait amener le bonheur, même au peuple victorieux.

Il est bien évident qu'en Suisse tout le monde est pacifiste, car celui qui ne le serait pas devrait être soigné pour aliénation mentale, mais plus l'on est pacifiste soi-même, plus il faut se garder de se leurrer sur la mentalité d'autrui.

Quand Gustave Ador eut réussi à Londres à faire admettre par les Alliés la neutralité suisse — reconnue une fois de plus par le traité de Versailles — il a bien été précisé que cette neutralité impliquait pour notre pays l'obligation de défendre lui-même son territoire par une armée suffisante, les Alliés ne voulant aucunement courir le risque d'avoir à leur aile droite une zone démilitarisée par laquelle les troupes nordiques pourraient aisément tourner tout le système défensif de fortifications de la Belgique et de l'est de la France. En compensation de cet engagement de sécurité, la Suisse obtenait le grand privilège de n'être entraînée dans aucun conflit général où elle ne serait pas directement intéressée, privilège inestimable, accordé à elle seule et qu'elle n'a pas su reconnaître à son juste prix.

Au moment où l'on est appelé à admettre la nécessité de la défense du pays, il est du devoir de la nation de protéger l'homme dans le rang, car c'est lui qui est soumis à l'impôt du sang. Le soldat, en effet, est tenu de servir jusqu'à la mort, y compris. Comment lui contester, dès lors, le droit de voir ce risque direct réduit autant que faire se peut ?

Constate-t-on qu'un garde-fou vient à branler, ne parle-t-on pas de l'incurie du malheureux inspecteur des ponts et chaussées qui aurait dû voir et qui n'a pas vu ? Avec ardeur, on le traîne dans la boue. A bien plus forte raison devrait-on traîner dans la boue celui qui a vu et qui laissé faire !

Un garde-fou branlant peut coûter la vie à quelques individus. Une protection insuffisante du soldat peut coûter la vie à des dizaines de milliers.

L'homme dans le rang est de ceux qui voient. Ce n'est pas à lui qu'on peut conter des sornettes. Le développement constant de la technique militaire, la spécialisation toujours plus accentuée du soldat ont amené ce fait indubitable que le grand rouage de l'armée manque de précision, car la plupart des services et spécialement ceux de liaison ne jouent plus que par à peu près. L'instruction individuelle est insuffisante et ce défaut sévit surtout dans les cadres. L'art militaire dans la salle de théorie est une chose, son application sur le terrain en est une autre et combien souvent n'avons-nous pas vu de magnifiques opérations sur le papier échouer en manœuvre parce que l'« ennemi » avait la mauvaise pensée d'avoir un plan diamétralement opposé à celui que l'on présumait. Dans les périodes de paix, ces incidents prennent un aimable tour comique dont on reparle avec humour bien des années après, quand les cheveux deviennent poivre et sel. En temps de guerre, en revanche, cela coûterait cher et les bons troubades qui rient aujourd'hui risqueraient fort de ne pouvoir se gaudir des bévues du colonel X ou du capitaine Y et de raconter leurs exploits à leurs descendants, car encore et toujours, une faute militaire implique nécessairement un accroissement insensé du risque de mort pour la troupe.

Ceux qui aujourd'hui prennent sur eux de combattre le projet de mise au point de l'instruction militaire assument une responsabilité que nous ne leur envions pas.

Les uns, les communistes, qui sont d'ailleurs les initiateurs mêmes du mouvement référendaire, cherchent à réduire la force de nos Etats occidentaux. Ils jouent leur jeu, et cela est normal. En revanche, d'autres se figurent que le service militaire est une formalité et ne voient que l'ennui de porter l'uniforme quelques jours de plus. Ils pèchent par incompréhension de la situation réelle. Enfin, il y a les négateurs et critiques à tous crins qui votent *non* par principe et qui seront les premiers à protester et à s'indigner contre le département militaire fédéral si tout n'est pas au point au moment d'une tension européenne. N'a-t-on pas assez reproché au maréchal Lebœuf, ministre de la guerre de l'Empire français en 1869, d'avoir déclaré une année avant Sedan qu'à l'armée il ne manquait pas un seul bouton de guêtre ?

Chez nous, ce qui manque, ce ne sont pas des boutons de guêtre, mais la science militaire, plus difficile à inculquer avec le système de milices que ce n'est le cas pour les armées permanentes ou semi-permanentes.

La nôtre souffre déjà de ne disposer que de peu de canons lourds et de n'avoir comme tanks que des réservoirs de benzine. Il serait pour le moins dangereux d'accentuer encore ce déficit en instruisant la troupe de façon insuffisante. Pour nous, hommes dans le rang, nous attendons du pays de mettre à notre tête des hommes capables qui sachent ménager la vie de leurs subordonnés. Or, qui veut la fin veut les moyens. Pour que les cadres aient l'occasion d'acquérir l'expérience indispensable, nous devons, nous, admettre de consacrer un peu plus de temps au service militaire. En agissant ainsi, nous aurons le sentiment de ne pas faire un sacrifice inutile, mais au contraire de renforcer la sécurité de notre petite patrie dans l'Europe divisée d'aujourd'hui et, partant, d'assurer notre sécurité personnelle.

Jean Damin.

Café-Restaurant du Lion d'Or
MARTIGNY-VILLE
Escargots, Fondue aux tomates, Choucroute garnie, Tranches, Tripes — Se recommande : G. Rais

Il se porte toujours bien !

L'ex-kaiser a célébré à Doorn son 76me anniversaire. L'homme qui occupe la première place sur la liste des grands coupables de la guerre jouit toujours d'une excellente santé.

Les avalanches meurtrières

Un mort aux Avants

Un jeune homme de Vevey, Gérald Delafontaine, 18 ans, a été surpris avec deux de ses camarades par une avalanche alors qu'il faisait du ski dimanche après-midi, en Soladier, au-dessus des Avants. Les autres jeunes gens purent se dégager, mais Gérard Delafontaine resta pris sous l'avalanche. Ce n'est qu'au bout d'une heure d'efforts que le corps du malheureux fut retrouvé. On pratiqua immédiatement la respiration artificielle, mais tous les efforts furent vains.

Et un autre à la Petite-Scheidegg

Wilhelm Walter, de Meiringen, qui, accompagné d'un ami, avait entrepris, malgré les avertissements qui lui furent donnés, la descente à gauche du Wetterhorn, détacha une masse de neige qui l'ensevelit aussitôt.

Une patrouille a effectué en vain des recherches.

Deux porteurs ensevelis au Weisshorn

Le gardien de la cabane du Weisshorn du Ski-Club d'Arosa, Christian Zogg, sa femme, deux touristes, ainsi que deux porteurs, Jean Rochat, 23 ans, de Bienne, et Auguste Hohl, 27 ans, de St-Gall, se rendaient à la cabane.

Soudain, à environ 700 mètres au nord-ouest de la cabane de Tschuggen, une avalanche se détacha de la paroi de rochers, ensevelissant sous elle les deux porteurs et le gardien Zogg. Celui-ci, dont le bras seul émergeait de la neige, put être sauvé immédiatement par sa femme, tandis que les deux porteurs restaient sous la neige. Des travaux de secours furent immédiatement entrepris. Les deux victimes portaient des vivres à la cabane. Ils ont été retrouvés hier lundi.

Trois jeunes skieurs disparaissent

Une classe de l'école cantonale de Winterthour s'était rendue faire une partie de skis dans la région située au-dessus d'Unterwasser, dans le Toggenbourg.

Trois écoliers, nommés Cochaud, Kuhn et Stœrri, malgré les recommandations qui leur avaient été faites, se détachèrent d'un groupe conduit par un instituteur et entreprirent la montée du Käseruck, sommité peu dangereuse en général, mais qui présente cependant actuellement des difficultés en raison des conditions atmosphériques et de la tempête de neige.

Comme les écoliers n'étaient pas rentrés le soir, des recherches furent aussitôt entreprises.

Plusieurs colonnes de secours sont parties à leur recherche, mais sont rentrées sans les avoir retrouvés.

Le petit doigt

Une jeune et jolie Française perdit récemment un des orteils de ses petits pieds dans un accident d'automobile. Le chirurgien qui la soigne s'est offert à lui greffer un orteil nouveau, qui doit être prélevé, au moment même de l'opération à intervenir, sur un « donneur » vivant. Des annonces ont été lancées. Il est venu beaucoup d'offres, déterminées, pour la plupart, par l'attrait d'une forte récompense pécuniaire. Elles émanent toutes de représentants du sexe fort, âgés de vingt-cinq à soixante-quinze ans. On va attendre encore un peu pour voir si une femme offrira un de ses orteils...

Ragoût d'histoire !

Sur le calicot qui domine l'entrée d'un restaurant de la rue du Croissant, à Paris, on lit cette formule publicitaire assez audacieuse :

Une Révolution
Dans la Restauration !

Les amateurs d'histoire entreront par curiosité dans ce laboratoire où la gastronomie semble opérer un assez curieux mélange d'époques...

L'or de l'avion est retrouvé

On vient de retrouver dans la Somme l'or qui était tombé samedi de l'avion Paris-Londres. Une femme domiciliée à Inval-Boiron, qui se trouvait dans les champs, mardi après-midi, remarqua dans une prairie des débris de caissette de bois. Les gendarmes, alertés, constatèrent que des caisses avaient éclaté. Creusant alors le sol, ils trouvèrent à 75 cm. de profondeur un premier lingot. Jusqu'à présent dix lingots ont été trouvé à peu près à un mètre de profondeur. Les recherches se poursuivent.

Ce qu'il faut savoir

Pour éviter la grippe et les fièvres en général

Prendre un ou deux gros oignons, les couper en quatre et les mettre sur une soucoupe que l'on place sous les lits ou dans un coin de la chambre. Au bout de trois ou quatre jours, les jeter, ou plutôt les brûler si possible, sans les toucher, laver la soucoupe à l'eau chaude et recommencer. Les oignons prennent tous les mauvais germes qui se trouvent dans la chambre.

Pour nettoyer les gravures anciennes

Etendez la gravure sur une plaque de verre très propre. Couvrez-la d'une couche épaisse de gros sel. Pressez au-dessus un jus de citron, sans attaquer la gravure, mais simplement pour humidifier le sel. Laissez reposer deux heures. Puis faites couler de l'eau claire dessus pour la rincer. Quand il ne reste plus trace de sel, étendez la gravure entre des feuilles de buvard neuves. Laissez sécher. La gravure devient parfaitement belle.

Taches de liqueurs

Si la tache est ancienne, imbibez-la de quelques gouttes de même liqueur, puis lavez à l'eau et avec de l'alcool à 90°.

Sur la soie, n'essayez pas de détacher vous-mêmes,

LES SPORTS

LE SKI

29mes Courses nationales suisses de ski

A GRINDELWALD

Fritz Steuri, de Grindelwald, est champion suisse

La fête s'est très bien passée malgré la neige fraîche qui a gêné considérablement les épreuves.

Après les résultats un peu décevants obtenus par les Romands à la course de descente de vendredi, on a trouvé samedi, dans toutes les catégories, des Romands aux premières places de la course de fond. Succès d'autant plus méritoire que la neige fraîche avait considérablement augmenté les difficultés du parcours. Un fartage à point, une énorme réserve d'énergie, telles étaient les conditions à remplir pour avoir une chance de succès.

Le parcours de la course de fond avait une longueur de 17 km. pour les seniors avec 500 mètres de montée et 8 km. pour les juniors et 200 mètres de montée. Parcours difficile dans son ensemble, d'une configuration absolument alpine.

Freiburghaus, de La Chaux-de-Fonds, gagne l'épreuve en seniors I, avec 1 h. 39' 39". Nestor Crettex, de Champex, arrive 4me avec 1 h. 41' 5".

Voici du reste les principaux résultats :

Seniors I : 1. A. Freiburghaus, La Chaux-de-Fonds, 1 h. 39' 39"8 ; 2. Chevassus, France, 1 h. 39' 53"2 ; 3. Alfred Limacher, Lucerne, 1 h. 40' 19"4 ; 4. **Nestor Crettex, Champex,** 1 h. 41' 5" ; 5. Buffard, France, 1 h. 41' 18" ; 6. Adolphe Ogi, Kandersteg, 1 h. 41' 34"6 ; 7. **Gustave Julen, Zermatt,** 1 h. 43' 6"2 ; 8. Auguste Sonderegger, St-Gall, 1 h. 43' 19"2 ; 9. Franz Winkler, Lucerne, 1 h. 43' 32"4 ; 10. Ernest Berger, Zurich, 1 h. 43' 50"8; 11. André Cattin, St-Imier, 1 h. 44' 4"6 ; 12. **Oswald Julen, Zermatt,** 1 h. 44' 6"6 ; 13. Fritz Steuri, Grindelwald, 1 h. 46' 6"8; 14. H. Muller, Zweisimmen, 1 h. 46' 10"; 15. Peter Kuenzi, Kandersteg, 1 h. 46' 34"6 ; 15. A. Secrétan, France, 1 h. 46' 39"8 ; 17. J. Maurer, Adelboden, 1 h. 46' 55"6 ; 18. Hans Schlunegger, Wengen, 1 h. 46' 56" ; 19. H. Schmid, Thoune, 1 h. 49' 26" ; 20. Max Hauswirth, Lausanne, 1 h. 49' 35"4.

Seniors II : 1. Willy Meier, St-Gall, 1 h. 43' 29" ; 2. Victor Borghi, Diablerets, 1 h. 44' 7"1 ; 3. Willy Bernath, La Chaux-de-Fonds, 1 h. 46' 29" ; 4. J. Berthol, Rougemont, 1 h. 47' 40"3 ; 5. G. Macheret, Fribourg, 1 h. 47' 56"4 ; 6. J. Sonderegger, St-Gall, 1 h. 48' 6"3.

Vétérans I : 1. H. Zeier, Lucerne, 1 h. 49' 34".

Vétérans II : 1. **J. Imseng, Brigue,** 2 h. 16' 14".

Champions suisses 1935 :

Course combinée, 4 épreuves (descente, fond, slalom, saut) : Fritz Steuri, Grindelwald.

Descente : Fritz Steuri, Grindelwald.

Slalom : Arnold Glatthard, Scheidegg.

Fond : A. Freiburghaus, La Chaux-de-Fonds.

Saut : Christian Kaufmann, Pontresina.

Le nouveau champion suisse

Fritz Steuri est né à Grindelwald, le 11 juillet 1908. Il est le fils de Fritz Steuri, le guide bien connu de Grindelwald, l'un des premiers skieurs suisses et le vainqueur des deux premières courses nationales.

Durant l'hiver 1931-32, Fritz Steuri dirigea un cours de ski en Amérique et en 1932, il fit partie de l'expédition du Dr Franck, qui tourna un film au Groënland, film intitulé : « S. O. S. Iceberg ».

L'année dernière, Steuri se classa 2me dans la compétition des quatre épreuves des courses régionales de l'Oberland bernois. Il fut 7e à Andermatt aux courses nationales de 1934.

Steuri est parti pour Chamonix disputer les championnats français où, il y a deux ans, Elias Julen, de Zermatt, fut champion de France après avoir gagné le titre de champion suisse. Steuri est accompagné de Oswald et Gustave Julen de Zermatt et Hauswirth de Lausanne, qui représenteront la Suisse à ces championnats.

BOBSLEIGH

Succès valaisan au championnat romand

Le championnat romand de bobsleigh a été disputé dimanche sur la piste de Caux.

Kirschmann, de Caux, champion suisse, qui partait favori, s'est classé 5me.

Nous sommes heureux d'enregistrer que la **première place a été remportée par notre réputée équipe de Crans sur Sierre** commandée par le capitaine Barras. Quant à la compétition pour la coupe de Caux, elle fut enlevée par l'équipe Fehr de La Chaux-de-Fonds, tandis que nos représentants se classaient 2mes.

Voici les meilleurs résultats :

Championnat romand : 1. Barras, Crans-sur-Sierre, 2' 14" 6.

Coupe de Caux : 1. Fehr, La Chaux-de-Fonds, 2' 7" 6 ; 2. **Barras,** Crans, 2' 13" 4.

Nos félicitations.

MARCHE

Les prochaines épreuves civiles et militaires

Les prochaines épreuves de marche, tant civiles que militaires, se disputeront, cette année, les 13 et 14 juillet. A cette occasion, le Tour du Léman sera couru à nouveau, dans le sens Lausanne-Genève-Bouveret-Montreux-Lausanne. On compte sur la participation certaine de nos meilleurs pédestrians suisses et une certaine forte participation française.

L'épreuve Rolle-Lausanne sera remplacée par une épreuve Montreux-Lausanne et la course militaire sera maintenue sur le parcours Yverdon-Lausanne, avec quelques modifications du côté de Bavois.

Enfin, comme le résultat de la manifestation est versé au Don national, on sera heureux d'apprendre qu'un match de football corsera la fête ; nous y reverrons le match tant attendu entre la première et la seconde division.

Un camelot du roy assommé

L'« Action française » dit qu'à St-Germain-en-Laye, trois camelots du roy se tenaient vers l'église de Pecq quand ils furent assaillis par un groupe de communistes. Marcel Langlois, qui était venu à leur secours avec cinq camarades, fut assailli et frappé d'un violent coup de matraque à la tête. Il a succombé peu après.

Café-Restaurant Vaudois
MARTIGNY - GARE
REPAS à partir de 2 fr. - **Aussi spécialités !**
Chambres **P. BONGARD,** chef de cuisine

VALAIS

L'initiative contre l'impôt sur les vins

Le mouvement référendaire contre l'impôt inique vient d'être déclanché.

Vendredi, les listes ont été envoyées aux présidents des communes du canton et il est à espérer que tous les Valaisans auront à cœur de les signer pour bien manifester la volonté de notre peuple, unanime à repousser cet impôt injuste qui vient frapper un produit de notre sol.

La cueillette des signatures doit être terminée pour le 15 février. Il faut qu'à cette date le chiffre des signatures recueillies dans le canton fasse impression et donne à réfléchir à ceux qui doutent de la réaction que l'impôt a provoquée en pays romand et dans les régions viticoles.

Sans perdre de temps, pour la cause de notre vignoble, signez et faites signer !

LA GYMNASTIQUE EN VALAIS

La prochaine fête cantonale

Elle aura très probablement lieu les 29 et 30 juin à Brigue, sur l'emplacement de l'ancien terrain de football de cette ville, à proximité de la gare. On compte sur la participation de quelques sections bernoises et tessinoises. Le Comité d'organisation est déjà constitué, dont la présidence serait assumée par M. Karl Dellberg, député, ancien moniteur et membre d'honneur de la section de Brigue et organisateur de la journée cantonale de 1917. M. Dellberg possède toutes les qualités requises pour mener à bien la tâche qui l'attend.

Il sera entouré de MM. Klay, vice-président, et Gonzenbach, secrétaire du Comité d'organisation. Les personnes suivantes assumeront la charge des rubriques suivantes :

Subsistances : Pfammatter ; **Finances :** Ch. Huldi ; **Prix :** Dr Bielander ; **Réception :** de Stockalper, P. Franzen et F. Perrollaz ; **Presse :** Dr Lanwer, A. Karlen, rédacteurs, et H. Kluser.

Il y avait, fin 1934, 28 sections valaisannes de gymnastique affiliées à la Société fédérale de gymnastique (25 en 1933).

En ce qui concerne le nombre de membres, la Section « Octoduria » de Martigny vient en tête avec 155, puis Brigue 125, Monthey et Sion 120, Sierre 96, etc.

Voici, à titre d'orientation, les meilleures performances réalisées à ce jour chez nous dans l'athlétisme léger :

1. 100 m., en 12 sec. : Forneris (Monthey), Morand (Sierre), Delgrande (Sion).
2. 110 m., en 17 sec. : Delgrande (Sion).
3. 800 m., en 2 min. 20 sec. : Siggen (Uvrier).
4. Saut hauteur, 1 m. 70 : Bortis (Sion).
5. Saut longueur, 6 m. 51 : Forneris (Monthey).
6. Saut à la perche, 3 m. 20 : Siggen (Uvrier).
7. Javelot, 44 m. 45 : Rudaz (Chippis).
8. Disque, 34 m. 20 : Rudaz (Chippis).
9. Boulet, 11 m. : Riller (Sion).
10. Balle à lanière, 52 m. 95 : Rudaz (Chippis).

Pour le décathlon : 1. Forneris : 5546 points ; 2. Rudaz : 5422 ; 3. Bortis : 4832.

M. Hoffmann, entraîneur de l'Association fédérale de gymnastes-athlètes, donnera le 13 février prochain à Sion un cours d'entraînement sous les auspices de l'Association cantonale valaisanne des gymnastes-athlètes afin d'améliorer si possible les résultats ci-dessus.

Le traitement des fonctionnaires de l'Etat

Comme partout ailleurs, la question de la réadaptation des traitements des fonctionnaires et employés de l'administration cantonale se pose en Valais.

Vers 1923, époque où un premier fléchissement budgétaire s'était produit, les traitements des fonctionnaires avaient subi une baisse allant jusqu'à 7 %. L'équilibre budgétaire ayant été rétabli par la suite, cette baisse fut réduite progressivement, puis totalement supprimée.

Mais l'ère des déficits s'étant rouverte — phénomène général, hélas ! — les traitements des fonctionnaires furent de nouveau appelés à la rescousse... L'année dernière, une réduction de 6 % fut votée par le Grand Conseil, avec minimum d'existence de 2000 francs augmenté, cas échéant, d'un dégrèvement de ½ % pour chaque enfant de moins de 18 ans.

Cette « opération » rapporta quelque 100,000 francs à la Caisse d'Etat et pouvait, aux termes du décret, être appliquée aux années 1935 et 1936. Mais la commission spéciale de réorganisation composée de députés au Grand Conseil a estimé cette réduction insuffisante. Elle a élaboré ou fait élaborer une nouvelle échelle de classement portée de sept à neuf degrés, et destinée à comprimer dans une plus large mesure tous les salaires, soit par une réduction directe, soit par déclassement.

Une assemblée très fréquentée de fonctionnaires et employés d'Etat vient d'être appelée à prendre connaissance des intentions de la commission et à présenter ses propositions et remarques éventuelles. Présidée par M. l'avocat Rémy Monnier, chef du service juridique du registre foncier, cette assemblée a adopté la nouvelle échelle de neuf classes, avec minimum de 2200 fr. et maximum de 6600, non comprises les augmentations annuelles réparties sur 15 ans à raison de 100 à 160 fr. par année, selon la classe.

On a fait remarquer à ce propos que les fonctionnaires et employés de l'Etat du Valais, qui se rattachent, d'ailleurs, à la Fédération romande, sont les moins rétribués de toute la Confédération, à l'exception des petits cantons de la Suisse centrale.

(Réd.) — Ajoutons que le Grand Conseil, qui doit se réunir le 11 février, aura à se prononcer sur cette question des traitements des fonctionnaires de l'Etat.

Le Carnaval sédunois

On nous écrit :

La gracieuse tradition des cortèges costumés de jeudi et mardi gras, établie à Sion depuis quelques années, a remporté partout un succès bien mérité. L'effort considérable qu'imposa à la population sédunoise l'organisation de la Fête des vendanges l'avait fait interrompre l'an dernier. Mais elle sera reprise cette année et tout sera mis en œuvre pour offrir au spectateur amusé un pittoresque défilé où la fantaisie alternera avec la grâce, l'humour avec le folklore du vieux pays. Si le cortège de la Fête des vendanges fut fort applaudi, rappelons à ses admirateurs que le Carnaval sédunois leur en offrira une miniature, tous les personnages qui figureront dans cette grande parade étant à l'échelle réduite des enfants de 5 à 10 ans.

Aussi espérons-nous que le Valais tout entier se donnera rendez-vous ce jour-là en notre bonne ville de Sion, surtout lorsqu'il saura que le bénéfice de la fête sera pour la plus grande partie destiné à une œuvre qui doit rallier toutes les sympathies : l'œuvre de l'enfance valaisanne que dirige avec autant d'initiative que de dévouement Mlle R. Zingg.

Nous terminons par un appel à la population sédunoise : que les commerçants qui voudraient avoir un char dans le cortège, les parents qui voudraient y envoyer leurs enfants, et en général toutes les personnes qui s'intéressent à son organisation, veuillent bien s'adresser directement à Mlle Zingg, dans le plus bref délai.

Nous rappelons que toutes les personnes ayant fait partie du Comité du Carnaval ces années passées sont convoquées à l'Hôtel de la Paix, à Sion, tous les mardis à 20 h. 30. Le Comité.

Les déclarations d'impôt

Nous rappelons aux intéressés que le dernier délai du dépôt de leurs déclarations fiscales expire le 15 février.

Que les contribuables remplissent bien exactement les formulaires qui leur ont été remis par les soins des communes ; ne pas oublier de dater et signer. Garder une copie de la déclaration et se faire éventuellement délivrer un reçu de cette déclaration.

Les contribuables qui n'ont pas reçu des formulaires doivent les réclamer à la commune.

Pour les aveugles faibles d'esprit

Une vente de cartes... Encore !

A ce cri qui accueillera, sans doute, nos vendeurs, qu'on nous permette de répondre par quelques lignes de justification.

C'est pour le FOYER de Chailly-Lausanne, l'asile suisse, qui hospitalise, en ce moment, 83 aveugles, faibles d'esprit, originaires de dix-sept cantons.

Le Valais eut, de tous temps, des représentants au Foyer. En ce moment, il en a plusieurs. C'est pourquoi, l'œuvre se permet, dans ses difficultés actuelles, de s'adresser à notre canton aussi, en y faisant, pendant quelques semaines, vendre des cartes, illustrant l'activité de ses aînées. Chacun qui en achètera une ou plusieurs aidera à soulager de grandes misères. Merci d'avance.

(Signé) MM. le Rd. Curé Pont, Sierre, président de la Société valaisanne pour le Bien des Aveugles ; le colonel Souvairan, Venthône, vice-président ; le Dr Othmar Dufour, oculiste, Lausanne, président du Comité du Foyer ; Mlle G. Maillefer, directrice.

(Réd.) — En recommandant particulièrement cette œuvre à la charité de nos lecteurs, nous tenons à déclarer que la vente de cartes postales dans notre canton en faveur des aveugles du FOYER de Chailly-Lausanne a été autorisée par le Conseil d'Etat valaisan. (Le prix de la carte est de 30 cts.)

Mécontentement...

On écrit de Val d'Illiez au « Nouvelliste » :

« La crise plus sensible en cette morte saison, semble avoir paralysé la vie économique du campagnard déjà si éprouvé. Cette situation précaire, une série d'impôts successifs, aigrissent passablement les masses. Odieusement trompé par la loi sur les alcools, le peuple retire sa confiance et il cherchera l'occasion de manifester son mécontentement lorsqu'on lui présentera une loi nouvelle. Il est fort à craindre que la loi du 24 février prochain sera rejetée dans cet esprit, loi d'une incontestable utilité cependant.

« Lors de la propagande en faveur de la loi sur les alcools, on avait fermement promis au paysan entière liberté pour ses produits distillés. Le bénéfice sur les alcools alimenterait un fonds en faveur des vieillards dont l'existence serait assurée. Or, que voit-on ?

« Le paysan doit payer impôt pour distiller son produit et il s'ensuit que le prix de revient est plus élevé que le prix de vente.

« Que reçoivent les vieillards ? En Valais rien n'a été distribué. Dans le canton de Vaud la répartition est de 100 fr. par assisté. Se moque-t-on du peuple ? Valait-il la peine de tripler le prix de l'alcool et d'imposer le tabac sur de telles bases pour arriver à ce résultat ?

« Faut-il s'étonner du mécontentement de la classe des travailleurs ?

« D. A. »

Leytron

Les obsèques de M. Roh, président

Vendredi, la commune de Leytron a rendu les derniers honneurs à son président Maurice Roh, enlevé si rapidement. Ce fut une manifestation des plus touchante à laquelle participèrent notamment le Corps enseignant local, les enfants des écoles, les sociétés de chant et de musique et le Conseil communal au complet.

On y a remarqué une affluence nombreuse d'ecclésiastiques et de magistrats venus de diverses parties du canton, entre autres MM. Camille Desfayes, juge cantonal, Jules Desfayes, président de l'Association agricole du Valais, le Dr Wuilloud, le préfet Thomas, les délégués du Conseil d'Etat, etc.

L'office funèbre a été célébré par un neveu du défunt, M. l'abbé Luisier, curé d'Ayer.

La mort du président Roh est une perte pour la commune de Leytron, perte qui sera certainement très sensible, car par son tact et son esprit conciliant M. Roh pouvait être considéré comme l'homme de la situation.

Le souvenir de ce défunt restera longtemps gravé dans le cœur de tous ceux qui l'ont connu.

Le décès de M. Jean-Baptiste Roh

La tombe du président Roh était à peine recouverte vendredi, que le lendemain déjà se répandait la nouvelle de la mort de M. Jean-Baptiste Roh, père du président Roh. Ce vieillard souffrait depuis quelque temps déjà. Frappé par la mort prématurée de son fils, il le suit ainsi de près au cimetière où les deux défunts se côtoyeront.

Jean-Baptiste Roh était âgé de 85 ans ; c'était un des doyens de la commune de Leytron.

Son ensevelissement a eu lieu hier lundi.

Nous renouvelons à la famille éprouvée par ces grands deuils nos condoléances sincères.

St-Maurice. — Nécrologie.

A St-Maurice est décédée, le 1er février, dans sa 83me année, Mme Emilie Pochon, épouse de l'ancien conseiller municipal et sous-chef de gare Joseph Pochon. C'est une vénérable personne qui s'en va.

Nos condoléances sincères.

Chez nos cheminots

Sont nommés ou promus :

Machinistes de 1re classe à Vernayaz : M. Denis Carron ; à Barberine : MM. Aleste Vouilloz et Henri Strupler.

Gardes-voies, à Bex : M. Clovis Burnier ; à Charrat : M. Hermann Giroud.

Receveur aux voyageurs de 1re classe à Brigue : M. Walter Marti.

Chef de station de 2me classe à Rarogne : M. Romain Vagnon (St-Maurice).

Commis de gare de 1re classe à Lausanne : M. Ignace Delaloye ; à Viège : M. Gabriel Tenud ; à Brigue : M. Ernest Wyssmann ; à St-Maurice : M. Maurice Meizoz ; à Flamatt : M. Charles Doudin ; à Loèche : M. Léopold Calasanz (Tourtemagne).

Ouvrier de gare au service du nettoyage des voitures à Brigue : M. Aloïs Blatter.

Commis principal du dépôt de 1re classe à Brigue : M. Arnold Nellen.

Mises à la retraite : MM. Adolphe Russi, garde-voie, Loèche ; Meinrad Zenklusen, ouvrier de gare, Brigue.

Décès : M. Louis Parisod, monteur d'enclanchement, Sion.

Jubilé : M. Christian Stucki, chef de train à Brigue, fête ses 40 ans de service.

Le temps

Après la forte chute de neige de vendredi dernier, la température s'est sensiblement radoucie. Un violent fœhn a soufflé samedi soir accompagné de pluie. Il a dégelé jusqu'à une altitude assez élevée. Dimanche et lundi furent aussi des journées grises, ainsi qu'aujourd'hui mardi.

Cette température humide et pourrie est la cause des nombreuses avalanches qui ont à leur bilan plusieurs vies humaines en Suisse.

Elle est aussi favorable à l'extension de

L'épidémie de grippe

qui, commencée dans le Bas-Valais, paraît s'étendre en gagnant le Centre, et Sion notamment. Sa brusque apparition dans notre canton a alité un bon nombre de personnes, parfois des familles au complet.

Si l'épidémie ne paraît pas trop grave, il ne faut cependant pas la braver, car la grippe est sournoise et se présente sous différentes formes. Qu'on fasse preuve de prudence et en cas de fièvre ne pas hésiter à faire appel au médecin.

Chamoson. — Retour de mission.

A Chamoson a commencé dimanche un retour de mission prêchée par le Rd Père Dohet, qui fut déjà un des prédicateurs des plus écouté lors de la dernière mission donnée dans cette paroisse en 1933.

Ce retour de mission durera 8 jours.

Chippis. — Nécrologie.

Dimanche est décédé à l'Hôpital de Sierre où il se trouvait en traitement pour une opération, M. Casimir Favre, conseiller municipal à Chippis.

Le défunt avait aussi revêtu durant plusieurs années les fonctions de juge de sa commune qu'il remplit à la satisfaction générale.

A la famille en deuil, nos condoléances sincères.

Pêche macabre

Une surprise désagréable est survenue à un pêcheur d'Aproz qui, ayant jeté sa ligne dans le Rhône, en retira un pied humain que la glace empêcha de sortir et qu'il fallut laisser retomber à l'eau.

A propos de détective

Ensuite du communiqué qui a été publié dans notre numéro du 29 janvier, nous avons reçu du Comité du Service secret européen à Genève (Association des détectives professionnels) la rectification suivante :

« M. Marcel Thur fait effectivement partie du « Service secret européen » en qualité de membre professionnel ; il n'a jamais passé d'examen à Genève pour son admission dans l'association, les candidats n'étant pas soumis à cette formalité. Par contre, quelques détectives ayant suivi un stage aux Laboratoires de Genève et Lyon, possèdent un diplôme du « Laboratoire de Police de Lyon » ou de l'Université, ce qui n'est pas le cas pour M. Thur.

« Avec nos remerciements pour votre obligeance, nous vous présentons, etc.

« Service Secret Européen :
« (Sig.) P. ROCHAT. »

TRIBUNE LIBRE

A propos de la votation du 24 février

Nous avons reçu diverses correspondances à propos de la prochaine votation fédérale sur la prolongation des écoles de recrues.

Si nos colonnes sont toujours ouvertes à des articles d'intérêt général ou répondant à ceux parus, nous devons toutefois faire observer que nous ne pouvons publier tous les manuscrits qu'on nous adresse, car beaucoup de correspondants occasionnels disent les mêmes choses sous une forme différente.

Enfin, certaines lettres demandent trop de retouches et n'ont pas l'objectivité voulue, c'est-à-dire témoignent de trop de parti-pris dans la discussion, que ce soit **pour** ou **contre** le projet.

Etes-vous nerveux ?

Une cure avec les Pilules Nervines de l'Abbé Heumann équilibre votre système nerveux, vous redonne la force et la fraîcheur d'antan, et le goût et l'ardeur au travail reviennent. La surexcitation morbide fait place à une saine réflexion. La mauvaise humeur est remplacée par une sérénité naturelle; car les

Pilules Nervines

ne sont pas seulement un calmant ou un stimulant, mais une véritable nourriture pour les nerfs, qui renferme les substances essentielles sous forme concentrée.
Les pilules Nervines de l'Abbé Heumann sont très recommandées par les médecins. Cela doit être ainsi, car dans la plupart des cas d'affections nerveuses il faut rechercher les causes dans la sous-alimentation, la faiblesse et le dérangement du système nerveux. On ne peut rien obtenir avec des remèdes qui ne font que stimuler.
Prenez, pour cette raison, les Pilules Nervines de l'Abbé Heumann, et vous aussi vous aurez du succès. Prix de la boîte de 100 pièces, fr. 7.—.

Dans les pharmacies ou directement par la

Pharmacie du Lion, Ernest Jahn-Auberson
Lenzbourg

Demand. l'envoi grat. de notre prospectus S.

MARTIGNY

Collision de camions

Hier lundi, vers 13 heures, un accident de la circulation s'est produit sur la route cantonale à l'est de la gare de Martigny, à l'endroit dit chez Nicoud.

Le camion de la maison Dulio, commerce de primeurs à Brigue, se dirigeait sur Martigny lorsqu'il entra en collision avec un autre camion appartenant à M. Dayer, tonnelier à Hérémence, lequel venait de la gare de Martigny et débouchait sur la route cantonale. Ce camion était chargé de petite futaille.

A cet endroit, la visibilité est assez défectueuse, la route cantonale étant masquée par la grange Nicoud et des arbres. Toujours est-il que le choc fut très violent. Le camion de M. Dayer a été mis très mal en point, la partie avant enfoncée ; il a été remorqué hier soir par les soins de la Maison Farinet, à Saxon. Le camion de la Maison Dulio a subi des dégâts déjà moins considérables et a été conduit chez M. Balma, garagiste à Martigny.

Quant aux conducteurs, ils n'eurent heureusement pas de mal. Toutefois, un M. Bonvin, d'Hérémence, se trouvant à côté de M. Dayer, a été blessé, mais ses blessures ne sont pas très graves.

M. Briguet, brigadier de gendarmerie à Martigny, a ouvert immédiatement une enquête qui permettra sans doute d'établir les responsabilités de cet accident.

La soirée du « Martigny-Sports »

Donnée au Casino « Etoile » samedi soir, elle fut réussie. Les deux pièces gaies **« S. O. S. 10 grammes »**, d'Emile Roudié et **« La 10me tranche »** de G. d'Hervilliez ont été effectivement très bien interprétées.

Félicitons-en les acteurs : Mme et M. Grandmousin, MM. Guex, Rouiller, d'Andres, Moret, ainsi que l'orchestre « Ailways » qui fit tourbillonner les couples de ses sons entraînants.

Bal de la Gym d'Hommes

Il est rappelé aux membres de préparer un lot si modeste soit-il pour notre tombola de samedi soir. Une tournée sera faite jeudi pour les recueillir. Que pas un n'oublie d'assister à notre grand bal annuel du 9 février à l'Hôtel de Ville.

Gym d'Hommes

Demain, mercredi, exercices à 20 h. ½ à l'Hôtel de Ville.

Pharmacies

Pharmacie de service du 9 au 16 février : Lovey.

Une semaine de gala à l'« Etoile »

avec Marlène Dietrich, dans « L'Impératrice Rouge »

Enfin, le public de Martigny va pouvoir apprécier ce fameux film qui a fait courir tout Paris au Paramount : **« L'IMPERATRICE ROUGE »**, un des plus grands films historiques qui aient jamais été tournés. Il retrace l'un des épisodes les plus mouvementés de la vie aventureuse de la grande Catherine de Russie.

Marlène Dietrich atteint au paroxisme de l'émotion, de la passion, de la douleur même. Elle se montre plus que jamais digne d'être « la femme qui est toutes les femmes ».

Au Royal-Sonore, Avenue du Bourg

Cette semaine, la plus exquise comédie parlée français que vous avez eu l'occasion déjà d'applaudir sur scène dans notre ville et dont le rôle principal fut tenu par M. A. Torrione : **« L'ABBE CONSTANTIN »**. Cette ravissante intrigue gaie, fine et spirituelle situe dans une ambiance charmante les curieux personnages qui animent le roman. Dans le rôle de l'abbé, Léon BELIERES a réalisé une création étonnante par sa vérité humaine ; autour de lui, l'incomparable artiste Françoise ROSAY joue avec un grand talent le rôle de la comtesse ; Claude DAUPHIN est spirituellement fantaisiste en fils de famille cynique et libertin, et les deux Américaines sont ravissantes, puisqu'elles s'appellent Betty Stockfeld et Josselyne Gael que vous avez appréciée dans « Pour un sou d'amour » aux côtés d'André Baugé.

« L'ABBE CONSTANTIN » est très sincèrement un bon film.

Notons en complément, pour commencer, **« L'Heure joyeuse de Mickey »** qui eut tant de succès dans les grandes villes, le premier de la série **« Les trois petits cochons »**, entièrement en couleur et ravissant.

DANS LA RÉGION

Un téléphérique pour la Dent d'Oche

La Savoie compte déjà trois téléphériques dans la vallée de Chamonix, deux à Mégève, un à Morzine et un autre sur les rives du lac d'Annecy, et on parle maintenant d'un nouveau téléphérique qui serait le plus important de tous. Il comporterait trois sections et, de Meillerie, au bord du Léman, conduirait les touristes au sommet de la Dent d'Oche. Cette montagne, déjà très fréquentée, est un splendide belvédère d'où l'œil embrasse pour ainsi dire tous les sommets des Alpes suisses et françaises. Le premier arrêterait à Lucel, commune de Thollon ; le second, au sommet des rochers des Memises, à 1648 mètres d'altitude. L'ensemble du trajet serait entièrement à découvert. Le téléphérique, qui fonctionnerait toute l'année, mettrait de nouveaux champs de neige à la disposition des skieurs. On compte qu'il pourra fonctionner dans trois ans.

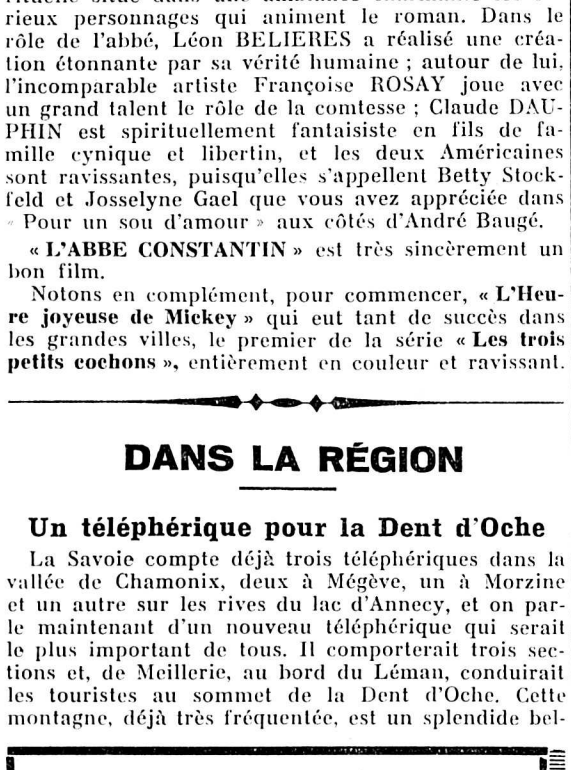

sera à l'ETOILE cette semaine

EN SUISSE

Un résultat favorable de l'impôt de crise

Il résulte d'une communication du Département des finances que, selon un compte provisoire, l'estimation pour la première période de la contribution fédérale de crise comprenant la première période 1934-35, poduirait environ 85 millions de francs de recettes. Dans le programme financier de la Confédération, le revenu de l'impôt pour une période avait été estimé à 60 millions de francs. Ce serait une erreur de conclure de ce résultat favorable que les conditions de revenu et de fortune du peuple suisse sont, malgré la crise, meilleures que l'on ne croit communément. Attendu que, pour la contribution fédérale de crise, il s'agit d'un système d'impôt appliqué seulement par huit cantons sur 25 pour leurs impôts cantonaux, lequel ne fut même pas utilisé à l'occasion de l'impôt fédéral de guerre, on manquait de bases pour établir une estimation approximative de cette nouvelle contribution fédérale, et c'est pourquoi on fut très prudent étant donné les circonstances actuelles dans l'évaluation du résultat. On sait que le revenu de l'impôt de crise ira pour les trois cinquièmes à la Confédération et pour les deux autres cinquièmes aux cantons.

L'initiative contre l'impôt fédéral sur les vins

Le comité de l'initiative contre l'impôt fédéral sur les vins et les cidres du pays est composé de MM. Albert Paschoud, président de la Fédération romande des vignerons, à Corsy sur Lutry, président, Henri Blanc, secrétaire de la Chambre vaudoise de l'agriculture, de la Fédération romande des vignerons, secrétaire ; F. Porchet, conseiller d'Etat à Lausanne ; **M. Troillet,** conseiller d'Etat à Sion ; **C. Desfayes,** juge cantonal à Martigny ; Godet, directeur à Auvernier ; D. Revaclier, président de la Société des viticulteurs genevois, à Bourdigny ; E. Derron, député à Praz-Vully ; F. Bertola, président du secrétariat agricole tessinois, à Vacalo, et de sept personnalités représentant la Suisse allemande.

Mort d'une centenaire

A Neuchâtel est décédée Mlle Jeanne-Catherine Neipp, qui avait fêté son centième anniversaire le 1er décembre 1934.

Un homme tue sa femme à coups de marteau, puis il se donne la mort

Johann Burgener, agriculteur, habitant Gfenn-Dubendarf, a tué sa femme à coups de marteau dans une grange, puis il a déposé le corps sur le sofa de la chambre. Quelques heures plus tard, le meurtrier, ivrogne invétéré, se tua. Il devait être interné dans une maison de relèvement pour buveurs.

A Lucerne, une jeune femme est dévalisée en pleine rue

Près de la Hofkirche, à Lucerne, une jeune femme a été assaillie par un inconnu, qui lui déroba une sacoche contenant 2958 francs.

Il semble que l'agresseur commit son vol après avoir observé que la jeune femme avait touché une forte somme d'argent au guichet des chèques postaux. Il la suivit et s'empara de son sac au moment qu'il jugea propice. Le voleur fut poursuivi par des passants, mais il ne put être rejoint.

La grippe à Genève

En raison du nombre croissant de refroidissements à Genève, les classes des écoles primaires et enfantines ont été fermées jusqu'au 8 février.

Congrès du parti radical suisse

Au cours de son congrès qui s'est tenu samedi et dimanche à Berne, le parti radical suisse a recommandé à ses adhérents l'acceptation de la nouvelle loi sur l'organisation militaire (prolongation des écoles de recrues). Il s'est prononcé en faveur de la loi sur le partage du trafic et a décidé par 259 voix contre 50 de repousser l'initiative de l'« Action nationale » tendant à la revision totale de la Constitution fédérale. Le Comité a été chargé de suivre attentivement la question de la revision totale et éventuellement des revisions partielles et de soumettre un rapport et des propositions à une prochaine assemblée de délégués.

Avons-nous surabondance ou pénurie de légumes suisses ?

On ignore beaucoup trop encore, dans de larges sphères de notre population, que la production des légumes de notre pays s'est fortement accrue. Ce fait résulte de ce que la situation de l'agriculture s'est aggravée, ainsi que du chômage qui règne chez nous dans l'industrie. Il n'est pas rare de voir que des personnes sans travail se sont mises à la culture des légumes et qu'elles produisent non seulement pour leurs propres besoins, mais aussi pour la vente. En outre, de nouvelles cultures ont été créées en Valais et au Tessin. On produit aussi d'importantes quantités de légumes dans la Suisse orientale, dans les environs des villes et dans le Rheintal saint-gallois. Les légumes se cultivent aussi depuis longtemps dans le Seeland bernois et dans les régions avoisinantes. Actuellement, on constate une abondante offre de poireaux, de céleris et de doucette, et nous ne saurions assez engager nos consommateurs à faire honneur à ces produits du pays. U. C. P.

Détective T. Aubort
Enquête - Recherche - Surveille
discrètement partout en tous pays
15 ans d'expérience - Références
23, Bd. du Pont d'Arve, 23
Téléphone 52.475 Jours et nuits **GENÈVE**

LE RHONE ! Voilà le meilleur moyen de réclame !

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Les conditions de la France à un accord avec le Reich

Le correspondant du « Times » à Paris écrit qu'il est désormais possible d'énoncer les conditions minima que la France pose à un accord (avec le Reich), d'après la thèse française.

La Sarre étant désormais hors de cause, les deux zones de danger sont maintenant l'Autriche et l'Europe orientale. L'Allemagne, dit-on, possède les moyens d'apporter une contribution essentielle à la sécurité dans ces deux régions, en adhérant aux accords de Rome et au pacte de l'Est. Si elle refuse de souscrire aux premiers, ses ambitions en Autriche ne font plus aucun doute et tout appareil de la confiance internationale est détruit. Si elle repousse le deuxième, elle devient suspecte et gravement suspecte d'avoir des visées à l'Est, et l'effet en reste aussi dangereux.

On demande que la Grande-Bretagne définisse clairement ses responsabilités aux termes du traité de Locarno et qu'elle reste prête à garantir sans réserve le respect d'une convention des armements par tous ses signataires. Enfin, le retour de l'Allemagne à Genève est tenu pour indispensable. Il paraît cependant qu'il y a de sérieuses raisons de croire que le gouvernement français actuel serait disposé à reconnaître le réarmement allemand, en même temps que l'Allemagne, d'une part, et la Grande-Bretagne, d'autre part, accepteraient les conditions de garantie mentionnées plus haut.

Les décès dus à la grippe dans l'armée française

Le Cabinet du ministère de la guerre ayant demandé des renseignements à Angoulême, Sens et Dijon sur la situation sanitaire de ces garnisons, il en résulte que, dans la première de ces localités, l'épidémie est enrayée ; sept décès se sont produits au cours des quinze derniers jours. A Sens, le point critique paraît dépassé ; le nombre des décès est de cinq ; il reste deux malades dont l'état est sérieux. A Dijon, l'épidémie a été particulièrement grave il y a un mois et demi. Au 11 janvier, 6 décès s'étaient produits ; depuis, on n'a pas eu de décès à déplorer.

Une forte épidémie de grippe compliquée de bronchite et de congestion sévit aussi parmi les troupes de la garnison de Bourges et atteint également la population civile sur laquelle les répercussions de la maladie sont plus bénignes. Au cours de la huitaine écoulée, sept décès de jeunes soldats ont été constatés.

Le sou français de bronze a vécu

Une note brève et sèche du ministre des finances a rappelé récemment au public que « les pièces de 0 fr. 10 et de 0 fr. 05 en bronze auront cessé d'avoir cours le 1er février entre les particuliers et ne seront plus admises dans les caisses publiques ».

Donc, une petite phrase tranchante comme la guillotine, et c'en est fini du vieux sou de bronze qui avait résisté à un changement de régime, à deux guerres, à l'inflation et pouvait légitimement nourrir l'espoir de mourir de vieillesse au fond d'un de ces portemonnaies qu'il alourdissait généreusement pour donner à son propriétaire l'illusion de la richesse !

COURTES NOUVELLES DE L'ETRANGER

Une belle collection. — La plus importante collection de billets de banque existant au monde est celle d'un Anglais, M. Calling. Elle comprend 27,000 spécimens divers. Le plus précieux est un billet de banque chinois qui fut mis en circulation il y a six cents ans.

Un vrai nain. — Saviez-vous qu'on a découvert le plus petit homme du monde dans le village de Pandirma, en Anatolie ?

Ce phénomène se nomme Hussein Bey. Il est âgé de 36 ans et mesure 0 m. 35 de haut. En voilà un pour qui il ne faut pas trop de tissu pour confectionner ses vêtements.

Américanisme. — Saviez-vous qu'en Amérique certaines routes sont parsemées de vieux clous, de fers à cheval, etc., choses qui menacent sérieusement les pneus d'automobiles et de bicyclettes ! Aussi, dans le Texas, les ingénieurs chargés de l'entretien des routes ont mis en service un camion automobile muni d'un électro-aimant qui, en se déplaçant, ramasse tous les déchets de fer.

Ce camion est fort apprécié des automobilistes qui évitent de nombreuses et fâcheuses crevaisons de pneus.

Travaillez, prenez de la peine ! — Un riche négociant anglais, qui laisse une fortune de 400,000 livres, déclare dans son testament qu'il s'oppose à ce que cette fortune soit remise à ses deux fils avant 10 ans.

En attendant, ils doivent continuer à gérer les affaires de la firme paternelle en se contentant des appointements que leur père leur allouait lorsqu'il était en vie. Une clause spéciale du testament les déshérite s'ils deviennent députés ou s'ils se livrent à des spéculations.

Dans les prisons américaines. — Le tribunal de San-Francisco a condamné à vingt et un ans de travaux forcés l'ancien forçat Clyde Stevens, qui fut l'instigateur et le préparateur des récentes évasions de la prison de San-Quentin, au cours desquelles un garde fut tué et deux autres grièvement blessés. Plaidant coupable, Stevens a reconnu qu'il avait assisté les détenus de San-Quentin en leur fournissant une mitrailleuse, ainsi que les deux automobiles dont ils s'étaient servis pendant leur fuite.

Une jonque vieille de mille ans. — Une jonque chinoise, vieille de plus de mille ans, a été découverte à Yun-Chen, ville fortifiée du Chantung. Elle a été retrouvée par hasard par un maraîcher qui creusait un silo.

Elle a la forme classique du dragon et est particulièrement bien conservée. Dans sa cabine, on a retrouvé une dizaine de poteries servant d'ustensiles de cuisine et quelques pièces de monnaie de l'époque de l'empereur Hsuan Chun de la dynastie des Tangs.

Un avocat exclu du barreau à Dresde. — Le « tribunal d'honneur » de la chambre des avocats de Saxe a exclu de la profession d'avocat le Dr Martin Drucker, l'ancien président de l'Association des avocats allemands. Le Dr Martin Drucker est israélite. Il est très connu en Allemagne et même à l'étranger. Le tribunal d'honneur allègue comme motif de l'exclusion que la conduite du Dr Martin Drucker est en opposition avec les intérêts de l'Etat et du peuple allemands.

Nouvelle loi sur le divorce outre-Rhin. — Une nouvelle loi sur le divorce vient de paraître au « Bulletin des lois du Reich ». Elle décide qu'une femme de nationalité allemande peut demander le divorce, même quand la législation du pays du mari n'autorise pas le divorce. Dans ce cas, toutefois, le divorce sera prononcé aux torts de la femme à la requête du mari.

Découverte préhistorique. — M. Payton C. Hayes, un ethnologiste de Santa Barbara, a découvert une ville inconnue dans le district de Sonora, dans l'Arizona (Etats-Unis). Cette découverte permettrait d'établir la preuve de la présence dans ce pays, il y a 20,000 ans, d'une race d'origine asiatique et égyptienne.

Une automotrice allemande ultra-rapide. — La presse de Berlin annonce qu'une automotrice ultra-rapide circulera à partir du 15 mai prochain entre Berlin et Francfort-sur-le-Mein. La distance de 550 kilomètres doit être parcourue en 5 h. 6', soit à la vitesse horaire de 108 kilomètres.

Mort d'un maire de la Creuse en fonction depuis 54 ans. — M. Félix Neboux, maire de Fransèches, vient de mourir à l'âge de 85 ans. M. Neboux était maire de sa commune depuis cinquante-quatre ans.

Chronique internationale

L'on savait bien que les pourparlers de Londres entre les ministres français et britanniques ne pourraient pas aboutir à un accord signé par les deux parties ; l'on doutait même que les conversations pussent dépasser le stade général et devenir autre chose qu'un prélude à d'autres négociations.

Le ministre français des affaires étrangères, qui avait eu des entretiens nombreux avec les représentants de la Petite Entente après son retour à Rome, M. Laval, disons-nous, a tenu à défendre le pacte oriental auquel la Petite Entente et la Russie entendent que l'Allemagne soit partie. Mais si le Reich devait être amené à cet acte de solidarité européenne, la Grande-Bretagne et l'Italie désiraient que ce fût en contre-partie de l'égalité des droits et de la libération des clauses militaires du Traité de Versailles. M. Laval n'a point voulu brusquer ses amis britanniques, mais il les a instruits des progrès considérables réalisés par le Reich dans le domaine des armements. Les ministres britanniques ont ouvert les yeux et ils sont arrivés à des conclusions semblables à celles des Français : remplacement des clauses de Versailles par une convention générale de limitation des armements et signatures des pactes danubien et oriental. Inutile d'ajouter que l'Allemagne est invitée à revenir à Genève et à adhérer à une entente aérienne des pays occidentaux.

* * *

La Petite Entente voudrait que les traités de 1919 soient absolument intangibles.Sans doute, il serait criminel de la part des pays vaincus de vouloir les modifier par la force des armes, mais peut-on reprocher à l'Allemagne, à l'Autriche, à la Hongrie et à la Bulgarie de vouloir apporter à ces traités par des pourparlers diplomatiques et des accords internationaux des améliorations notables ? La haine est mauvaise conseillère et il faut bien avouer que les traités de paix ont été imposés aux vaincus au lendemain d'une guerre horrible qui avait accumulé la haine entre les peuples du monde entier. La Petite Entente se cabre quand elle devine chez les grandes puissances le désir de modifier certaines clauses des traités brimant l'Autriche. Elle ne veut pas entendre parler d'une restauration possible des Habsbourg, qui empêcherait à tout jamais l'union de l'Allemagne avec l'Autriche et donnerait au gouvernement et à la politique autrichienne la stabilité nécessaire.

On ne dira jamais assez que le morcellement de l'Autriche-Hongrie ou plutôt sa dislocation fut une faute économique et politique. L'on pouvait lui imposer un statut fédéraliste spécial, mais les pays du bassin danubien devaient demeurer une unité. L'on a dit que lors des entretiens de Rome, MM. Mussolini et Laval s'étaient rendu compte de la nécessité de restaurer les Habsbourg. Cela est fort possible, mais aucun aveu officiel ne viendra du Palais Chigi ou du Quai d'Orsay. Si les pactes de sécurité ont, par la clause de non-immixtion, voulu permettre à l'Autriche et à la Hongrie de régler elles-mêmes leurs affaires gouvernementales, félicitons-nous-en.

Il est quelque peu humiliant pour la vieille Europe de constater qu'après dix-sept ans de paix, certains Etats n'ont pas le droit de se donner le gouvernement qui leur convient.

* * *

Cette non-immixtion, qui cause à l'Europe tant de difficultés, est observée d'une manière trop étroite par les Etats-Unis. Une fois encore, les « isolationnistes » américains ont remporté une victoire après une violente campagne au cours de laquelle le Vieux Monde fut qualifié de brouillon, d'avide et d'insolvable. L'on regardait comme certaine l'adhésion des Etats-Unis à la Cour internationale de justice parce que tout avait été mis en œuvre pour aplanir la voie aux Américains. C'est évidemment un échec pour M. Roosevelt et cet échec nous permet de connaître les limites de sa puissance. Le président des Etats-Unis est maître de la politique intérieure, mais le Sénat a gardé jalousement son pouvoir dans le domaine extérieur. L'on s'est demandé pourquoi M. Roosevelt avait montré tant de hâte à se rapprocher des organisations internationales et l'on a constaté que cette politique nouvelle était inspirée par la nécessité de faire garantir la sécurité des côtes américaines du Pacifique. Dès que la menace d'une attaque japonaise s'est évanouie, les dirigeants américains sont retournés à la politique d'isolement.

Il semble bien que le Japon soit libre désormais de ses mouvements vis-à-vis des Soviets. Ce n'est ni Washington ni Londres qui interviendront dans les débats qui s'ouvrent à la frontière de la Mongolie. La Russie soviétique est, malgré tout, membre de la Société des Nations et Moscou ne manquera pas de déclancher l'appareil de Genève contre son adversaire.

Jeune HOMME
ayant terminé l'Ecole primaire et habitant Martigny, trouverait place comme
apprenti de commerce
Entrée de suite. S'adr. chez MM. EMONET Frères, fers, métaux et quincaillerie, Martigny-Bourg.

On demande pour la saison d'été une
Jeune FILLE
de 15 à 18 ans pour aider au ménage et à la campagne. S'adr. au bureau du journal qui transmettra.

Fromages
OCCASION
Tilsit gras **1.40** le kg. Gruyère salé fin **1.70** le kg. Envois 8 kilos, remboursement.
Müdespacher-Bosshard
Josefstrasse 22 - Zurich 5

Profitez
Jeudi et jours suivants, on débitera à la **Boucherie OESCH à La Bâtiaz,** la **viande** d'une génisse de tout premier choix Bouilli **1.50,** rôti **2.20** et **2.50** le kilo **Veau** et **porc** au meilleur prix du jour. **Suif** à **50** ct. - Expéditions soignées. - Par 5 kg. ½ port payé. **Service à domicile**
Tél. 61.414. - *Se recommande*

A vendre près de Martigny

joli domaine

3 hectares. Maison locative. Grange - écurie et remise. S'adr. au bureau du journal.

Graines de semence

Demandez catalogue gratis

J. Lecerf, Genève

5, Rue du Prince

Prix spéciaux pour revendeurs et maraîchers

(Petits oignons de Savoie)

RADIOS

Télédiffuseurs

LAMPES ET TOUS ACCESSOIRES

H. Hallenbarter

Magasin de musique

SION

On cherche à louer ou à acheter aux Chantons un

CHAMP

d'environ 8 mesures, pouvant s'arroser.

S'adresser au journal.

On demande pour le commencement de mars une

Jeune FILLE

de 20 à 25 ans sachant faire un peu de cuisine et pour aider au ménage. Mme Paul ROUILLER, Martigny-Ville.

A louer à Martigny-Ville à partir du 1er juin, joli

appartement

très ensoleillé, 4 chambres, cuisine, salle de bains, chauffage central et jardin.

S'adresser au journal.

A vendre: caisse enregistreuse „National"

Superbe occasion. Garantie. Facilités de paiement. Même adresse une belle **balance automatique.** — Ecrire **Case postale 55, Aigle**

Coopérative de Consommation

LE BRASSUS (Vaud)

Charcuterie renommée

Saucissons pur porc, extra, le kg. fr. **4.20**

Idem, à l'ail, extra **4.20**

Saucisse au foie le kg. fr. **2.80**

Fromage de montagne extra, le kg. fr. **2.60**

Envoi par poste, en rembours. **franco** de port et d'emballage. - Les commandes, pour lesquelles une carte suffit, sont **éxecutées** par retour.

Le soir, buvez du lait

Nous autres Suisses, nous avons du lait frais excellent à profusion, si bien que nous ne savons pas l'apprécier. Il suffit que nous en soyons privés pendant quelque temps, pour que nous le préférions de beaucoup au mets le plus fin.

Si, le soir, vous avez de la peine à vous endormir, buvez une tasse de lait avant d'aller au lit. En effet,

Le lait est une boisson de tout premier ordre, mais il est encore meilleur avec de l'Ovomaltine

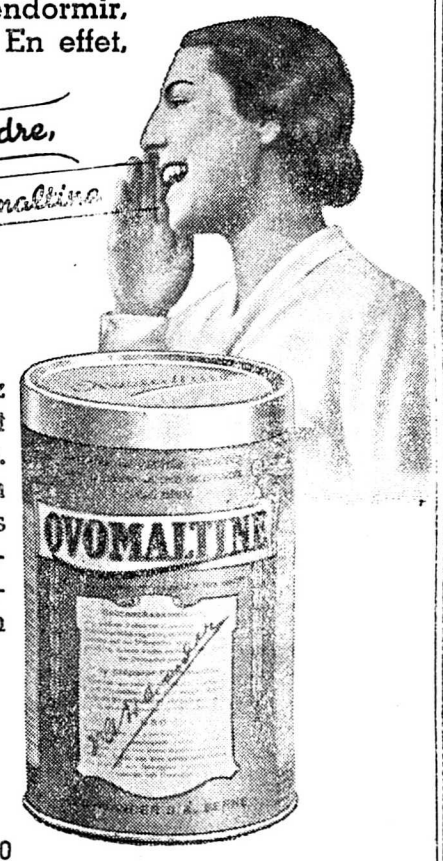

Vous serez étonnés, mais vous dormirez d'un sommeil réparateur. Le lait et l'Ovomaltine sont des produits suisses. Par conséquent, votre argent reste au pays, alors qu'en achetant des produits étrangers, vous appauvrissez l'économie nationale. Songez-y, car vous rendez service au pays tout entier en buvant du lait avec de

l'OVOMALTINE

En vente partout en boîtes à 2 fr. et 3 fr. 60

Dr A. WANDER S.A., BERNE B 240

Hôtel de Ville - Martigny

Samedi soir **9** février 1935

GRAND BAL PUBLIC

ORGANISÉ PAR LA

GYM D'HOMMES

EXCELLENT ORCHESTRE

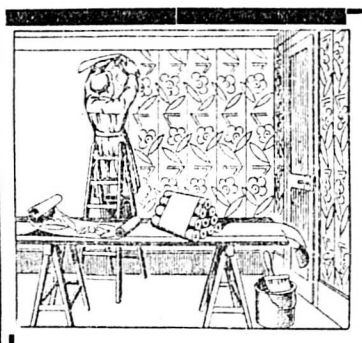

Vente et Pose de **tapisseries**

Un travail propre et soigné à des conditions avantageuses est **garanti** *par*

Emile Moret

TAPISSIER . **MARTIGNY**

CAISSE D'ÉPARGNE

de la Féd. des Sociétés de S. M. du Valais

Fondée en 1876 **SAXON** Réserves fr. 481.000

Dépôts

4 1/4 % → à terme ← **4 %**

sur carnets **3 ½ %** avec garanties spéciales exigées par l'Etat.

Correspondants à Sierre, Sion, Vex, Nendaz, Ardon, Chamoson, Riddes, Fully, Martigny, Sembrancher, Orsières, Bagnes Vollèges, Vernayaz, Salvan, Collonges, St-Maurice, Monthey, Vouvry.

Imprimés en tous genres

Imprimerie Commerciale, Martigny

Acheter un billet de la

LOTERIE MUNICIPALE "PRO-SION"

c'est planter un clou dans la roue de la fortune

Loterie garantie par la Commune de Sion, autorisée par le Conseil d'Etat du Canton du Valais

Total des lots: Fr. 250.000.— en espèces

Lots de Fr. 500.— à Fr. 100.000.—

Lots de Fr. 10.— ou Fr. 20.— payables de suite

Prix du billet: Fr. 5.—

Bureau de la loterie „Pro-Sion": Avenue de la Gare, Sion

BILLETS EN VENTE PARTOUT

Compte de chèques II c 1392 ou contre remboursement majoré de Fr. 0.45

On offre à vendre à Riddes une

Vache

portante pour le mois de mai. S'adr. au journal.

On offre en

hivernage

jument pour le travail pour deux mois environ, ainsi qu'une vache à lait.

Benjamin Roduit, Fully.

Avis

LA BOUCHERIE

G. Marmillod

La Tour de Peilz

offre belle

GRAISSE

de bœuf fondue de première qualité à fr. 0.50 le kilo. Envois contre rembours.

Pour vos **aiguisages** de

Rasoirs, Ciseaux, Tondeuses, Couteaux, Sécateurs, Greffoirs, etc.

adressez-vous en toute confiance à la maison spécialisée

E. ORSINGER

coiffeur, Martigny-Bourg

Prix modérés. - Expédition par la poste.

A vendre un

fourneau-potager

à quatre trous, en parfait état, marchant à la perfection, deux fours. Prix fr. 50.— - S'adr. à M. Ernest Favre, maison André Meunier, Martigny-Gare.

A vendre faute d'emploi une bonne

MULE

âgée de 8 ans. - S'adresser à **Gabriel Posse,** entrepreneur, **Chamoson.**

Feuilleton du Journal « Le Rhône » 21

SUBLIME MENSONGE

par MADAME LESCOT

» Il serait de la plus grande importance d'abandonner Lausanne pour revenir à Pontarlier. Gardez-vous de combattre le vif désir que Lilas en témoigne et, même, joignez vos instances aux siennes. Au nom du bonheur de l'enfant qui vous est confiée, au nom de votre bonheur, fermez votre cœur aux incartades sentimentales et romanesques, défiez-vous des inconnues, des intrigantes et des filles de l'Armorique.

» Je compte sur votre docilité absolue à suivre les avis, je dirai même les ordres de celui que vous appelez votre bienfaiteur et qui est votre meilleur ami.

» P. D'AUBYAN. »

« P.-S. — Une prière encore, mademoiselle Charlotte. Soyez assez bonne à l'avenir pour désigner les gens par leur nom et veuillez me dire si votre princesse ne se nomme pas tout simplement Bertrande Martin. »

Quand il eut fini cette lettre, il resta soucieux, réfléchissant.

« Que puis-je faire de plus ? que puis-je dire encore ? Obtenir que Ferdinand revienne à Pontarlier, ce serait le salut. Cette femme ne pourrait les suivre et, si elle s'y hasardait, Jacques, qui connaît tous les détails de mon aventure, saurait la démasquer.

Mais, après réflexion, l'aide de madame Fourneron lui sembla plus efficace et sur la feuille blanche il écrivit :

« Bonne et chère tante,

« Des rapports me parviennent et me font craindre que Ferdinand ne soit aux mains d'une intrigante qui cherchera probablement à se faire épouser.

» Sous un prétexte ou sous un autre, raison d'affaires, de sentiment ou de santé, rappelez-le à Pontarlier. Et quand vous l'aurez reconquis, entourez-le, occupez-le, amusez-le ; ne lui laissez pas un instant de solitude, ni de répit.

» Adjoignez-vous Jacques, les cousines de Lézines et tous nos vieux amis. Toute la famille à la rescousse ! Vous triompherez : l'ennemie est aux portes, mais elle sera mise en déroute, vous ne la laisserez pas entrer.

» Je sais que je puis m'en rapporter à vous et compter sur votre intelligence, sur votre énergie, sur votre dévouement. Et si malheureusement, malgré vous, malgré tout, ce mariage s'accomplit, veillez bien sur Lilas jusqu'à mon retour.

« PHILIPPE. »

XIV

Ces lettres partirent ; elles franchirent les espaces, traversèrent les tempêtes des grands Océans et parvinrent à leur destination.

Après avoir lu la sienne, Ferdinand appela Lilas, la prit dans ses bras et l'embrassa tendrement. Depuis près de huit jours, il ne l'embrassait plus, irrité par l'attitude sombre de l'enfant, par ses regards d'inquisition, par ses paroles de défiance. Il l'observa avec plus d'attention et fut frappé de sa pâleur et de son air triste.

« Philippe a raison, pensa-t-il, j'ai été trop sévère pour la pauvre petite. »

Lilas rendit à son père ses caresses, lui jetant comme autrefois les bras autour du cou ; elle ne parla pas de départ, et l'harmonie la plus parfaite régna ce jour-là entre le père et l'enfant.

Pendant ce temps, Charlotte, enfermée dans sa chambre, levait vers la corniche du plafond ses bons yeux de faïence et s'écriait d'une voix gémissante :

« Oh ! généreux monsieur Philippe, comment avez-vous pu croire que Lolotte se laisserait duper par une intrigante ? Comment n'avez-vous pas plus confiance dans son jugement ? »

Elle ne mit pas un instant en doute que les infâmes Martin n'eussent aposté des séides sur la route du Pôle pour circonvenir Philippe et égarer sa religion. Quant à redouter la moindre rivalité de la part de la part de la princesse armoricaine, elle n'y songea pas un instant. Elle était de ces femmes heureuses que nulle déception ne peut éclairer, qui gardent à travers tous les déboires une inaltérable confiance. Que M. Duvernoy préférât la femme brisée et maladive à la robuste Allemande, elle n'en eut pas la plus légère appréhension.

L'heure de la promenade sonna. Le cœur léger et l'âme sereine, elle appela Lilas et l'entraîna dans une course lointaine afin de permettre au peintre de se diriger vers le chalet habité par « la fille des rois de l'Armorique ».

Depuis plus de deux mois, il agissait ainsi presque chaque jour, et ces deux ou trois heures furtivement dérobées à l'inquiète surveillance de Lilas devenaient pour M. Duvernoy le plus grand intérêt de sa vie solitaire. Dès le matin, anxieusement, il interrogeait l'état du ciel pour savoir si la promenade pourrait avoir lieu. Il y eut des jours de pluie, où toute sortie fut impossible ; des jours de caprice où l'enfant refusa obstinément de quitter la maison, résisitant aux ordres et aux prières ; des jours d'inquiétude, où elle s'attacha à son père, subissant ses rebuffades avec une résignation patiente sans se laisser éloigner.

Bien que le nom de madame Martin ne fût jamais prononcé devant elle, bien que la veuve eût cessé de paraître à l'atelier, bien que Charlotte même ne se permît plus la moindre allusion à sa chère princesse, la fillette restait inquiète dans sa victoire. Elle ne voyait plus le péril, mais elle le sentait. Cette contrainte, cette surveillance jalouse rendait plus précieuses encore pour le peintre les courtes heures de liberté ; il n'en perdait pas une minute. Dès que Lilas partait, il volait chez Bertrande, et le temps de sa visite s'écoulait rapide. Il se fût oublié souvent, si elle ne lui eût rappelé elle-même que l'heure était venue de rentrer chez lui.

C'est ainsi qu'il la quittait chaque jour avec regret ayant, lui semblait-il, cent choses encore à dire. Elle savait si bien écouter, à demi couchée sur sa chaise longue, ou bien penchée en avant, le coude sur les genoux, la tête sur la main, dans l'attitude d'une extrême attention ; mais toujours cette science de la pose, cette grâce exquise de la ligne, qu'il avait admirées en elle dès le premier jour.

(A suivre.)

Fr. 17,024.- ont été versés par l'assurance du journal **« Le Rhône »** à ses abonnés victimes d'**accidents.**